



A.L.A.E.
Association agréée
au niveau départemental
Articles L 141-1 et suivants
du code de l'environnement
courriel : alae@annecy-environnement.fr

Monsieur Pierre BRUYERE
Président du SILA
7, rue des Terrasses
BP 39
74 962 CRAN GEVRIER

SEVRIER, le 25 août 2023

Lettre RAR

Objet : Moule Quagga

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre message du 17 août 2023 adressé aux membres de la commission lac (collège élus et collège usagers), dont nous avons pris connaissance avec la plus grande attention, sachant qu'il nous informe de la détection de présence de la moule Quagga dans le lac d'Annecy, suivant l'avis de l'INRAe.

Nous sommes d'autant plus touchés par ce constat que nous vous avons alerté des risques encourus à ce sujet, en vous adressant la copie du courrier destiné à Monsieur le Préfet, dès le 6 décembre 2020. Il était alors préconisé de bien vouloir prendre des décisions drastiques pour limiter au maximum les risques d'invasion.

Cette demande, partagée par d'autres associations locales, s'appuyait également sur une note de Pierre Boutillon, alors Président de l'Association Annecy Lac Pêche, qui alertait vos services et ceux de la Préfecture sur les conséquences désastreuses constatées depuis plusieurs années dans les lacs victimes de ces mollusques, notamment en Suisse. Il complétait ses écrits en rappelant les difficultés liées à la gestion du lac d'Annecy par le Sila, dans bien d'autres domaines.

Malgré ces diverses alertes, vous avez simplement mis en place l'année suivante une communication, certes développée, avec affichage et affichettes distribuées sur les secteurs de mise à l'eau et reprises dans la presse. Ce dispositif d'information a été la

seule disposition validée par les instances du Sila, toutes les autres mesures sérieuses qui vous étaient proposées ayant été écartées.

Or, la seule manière de limiter les risques au maximum, d'après les spécialistes, qui vous avait été exposée, était de faire respecter l'arrêté préfectoral n°2015-142 du 10 juin 2015, qui imposait à tous les bateaux ayant navigué dans d'autres eaux le nettoyage des coques et autres ballasts.

Vous avez jugé, sans avoir procédé à une étude approfondie et sans débat avec ceux qui vous alertaient, que ces mesures étaient inapplicables, et/ou trop contraignantes et/ou trop coûteuses.

Aujourd'hui on voit ressortir dans le journal le Dauphiné la somme 500 millions d'euros pour la seule remise en état des installations dégradées par cette moule dans le lac Léman, chiffre que nous avons annoncé dès 2020 pour chaque lac suisse contaminé, avec de nombreux autres investissements à réaliser, sans oublier la chute d'activité piscicole entraînée par cette colonisation.

Le constat étant fait, quelle est votre analyse de la situation ?

Quelles décisions comptez-vous prendre pour intégrer et limiter cette catastrophe, au-delà du maintien de la communication, certes nécessaire, mais qui s'est avérée totalement insuffisante ?

Sur quelle base allez-vous budgéter les provisions afférentes aux dégâts futurs et aux moyens nécessaires à mettre en place pour essayer de limiter cette pollution ?

Au-delà de ce grave problème environnemental, nous ne pouvons en effet occulter les conséquences financières qui seront supportées par les contribuables.

En particulier, pensez-vous prendre toutes les dispositions pour faire appliquer l'arrêté de 2015, ce qui apparaît indispensable pour freiner le développement de cette moule et anticiper d'autres invasions ?

Par ailleurs, avez-vous l'intention, à l'éclairage de cet échec de la prévention, de prendre en compte nos remarques sur la qualité du rejet des eaux après traitement dans le Fier, compte tenu des variations constatées de son débit, et de les faire intégrer dans les prévisions d'urbanisation du futur PLUI HMB du Grand Annecy ?

Ne serait-il pas aussi opportun de réviser, avec les services de l'État, les puissances maximales des embarcations à moteurs autorisées sur le lac et leur longueur ?

Estimez-vous toujours justifiées, dans ces nouvelles conditions, les prévisions de remontée des eaux du lac au Semnoz ?

Pensez-vous judicieux de réaliser à grands frais le doublement de la voie verte, laissant ainsi se développer la pollution par l'attractivité qu'exerce cet investissement routier,

qui induit indirectement l'augmentation permanente des véhicules automobiles, tout en hypothéquant la possibilité d'un tram sur la rive Ouest.

En d'autres termes, nous demandons aux responsables locaux de s'interroger sur la capacité d'accueil du territoire et de donner la priorité à la défense de l'environnement du site, aux habitants du bassin du lac ainsi qu'aux vrais amateurs de nature et de paysages, plutôt que d'encourager sans limites l'augmentation des flux touristiques, alors que le bassin d'Annecy, comme de nombreux sites en France, est clairement confronté aux défis du surtourisme.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie, Monsieur le Président, de croire en nos respectueuses salutations.

Jean Yves Pérès

Président de l'Association Lac Annecy Environnement

Copies adressées à Monsieur le Préfet et à Madame la Présidente du Grand-Annecy